



AVIS PUBLIC

CONCERNANT L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER, LE 16 JANVIER 2023

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, qu'à la séance ordinaire du conseil du 14 novembre 2022, ajournée au 21 novembre 2022, M. le conseiller Roger VIGNOLA a donné avis de motion et présenté un projet de règlement sur le traitement des élus municipaux.

L'adoption de ce projet de règlement vise à modifier l'article 6.1 du règlement n° 2015-243, intitulé « Règlement sur le traitement des élus » afin de fixer l'indexation annuelle de la rémunération des élus à 2 % pour l'exercice financier 2023, plutôt que de le fixer selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Le projet de règlement, une fois adopté, aura un effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2023.

La séance prévue pour l'adoption de ce projet de règlement sur le traitement des élus municipaux sera celle de la séance ordinaire du **16 janvier 2023, à 19 h**, à la salle du conseil municipal, située au 40, avenue Parent, à Port-Cartier.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce projet de règlement en se présentant au Service du greffe situé à l'hôtel de ville, 40 avenue Parent, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PORT-CARTIER, ce 23^e jour du mois de novembre 2022.

La greffière,

M^e Ariane CAMIRÉ